

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT A DES  
ACTIONS D'ANIMATION, DE PREVENTION ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL SUR LE  
TERRITOIRE MOSELLE ET MADON**

**Le Président de la communauté de communes Moselle et Madon et du CIAS vous informe :**

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il est procédé au renouvellement du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Moselle et Madon. Administré par un conseil d'administration, le CIAS est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique de droit public et ainsi d'un budget propre.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et des familles :

Ce conseil d'administration, présidé par le Président, est composé à parité d'élus communautaires et de personnes nommées par le Président parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social sur le territoire Moselle et Madon ».

Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- ▶ Un représentant de **l'Union Départementale des Associations de Famille** ;
- ▶ Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de **l'insertion et de la lutte contre les exclusions** ;
- ▶ Un représentant des associations de **personnes âgées et de retraités du département** ;
- ▶ Un représentant des associations de **personnes handicapées du département** ;

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en m'adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune. Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- ▶ Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- ▶ Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans les communes adhérentes à la communauté de communes Moselle et Madon ;
- ▶ Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CIAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CIAS ;
- ▶ Qui ne sont pas membres du conseil communautaire.

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à :

**Monsieur le Président  
712, Rue Nicolas Cugnot  
54230 NEUVES-MAISONS**

au plus tard le 26 avril 2026, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remise au secrétariat de la communauté de communes Moselle et Madon, contre accusé de réception.

Fait à Neuves-Maisons, le 10 avril 2026.



Centre  
Intercommunal  
d'Action  
Sociale



## FORMULAIRE DE CANDIDATURE DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS MOSELLE ET MADON

**Délai impératif :** Les listes de personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Président de la communauté de communes Moselle et Madon **avant le 26 avril 2026 dernier délai.**

Je soussigné (e) :

Fonction :

Nom de l'association :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Propose la ou les candidatures suivantes validées par notre conseil d'administration ou notre bureau à la désignation par Monsieur le Président de la communauté de communes Moselle et Madon, Président du CIAS, au titre des représentants associatifs de la catégorie suivante :

- Association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Association de personnes âgées et de retraités du département de Meurthe-et-Moselle
- Association de personnes handicapées du département de Meurthe-et-Moselle

### 1° - Candidat 1

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Téléphones fixe et mobile : \_\_\_\_\_

Email personnel : \_\_\_\_\_

Fonction dans l'association : \_\_\_\_\_